

ARRÊTÉ DU MAIRE N°075-2023

Portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement, Rue du Clocher et Montée des Terreaux, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 13 avril 2023 de Monsieur Stéphane VALOGGIA, représentant l'entreprise Eiffage Energie Solutions domiciliée 140 route du Bois du Maine – 69210 SAVIGNY, pour la pose et dépose de luminaires.

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1: L'entreprise Eiffage Energie Solutions est autorisée à neutraliser les places de

stationnement et à empiéter sur la chaussée pour la réalisation des travaux précités.

Le stationnement sera interdit à hauteur du chantier.

ARTICLE 2: Cette autorisation est valable du lundi 24 avril 2023 au mercredi 26 avril 2023 de 07h à 17h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise Eiffage Energie Solutions est chargée de la mise en place de la signalisation

réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice

Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise Eiffage Energie Solutions, sont chargés

chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,

- à Madame la Directrice Générale des Services,

- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale

- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,

à l'entreprise Eiffage Energie Solutions.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 14 avril 2023

Le Maire, Arnaud SAVOIE

Publié le : 20/04 (23

